

Rapport sur les pratiques d'inscription équitables 2022

Le présent Rapport sur les pratiques d'inscription équitables a été élaboré conformément aux dispositions suivantes :

- Article 20 et paragraphe 23 (1) de Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire (LAÉPRMAO) pour les professions réglementées figurant à l'Annexe 1 de cette loi;
 - Code des professions de la santé énoncé à l'Annexe 2 de la Loi de 1991 sur les professions de la santé, paragraphes 22.7 (1) et 22.9 (1), pour les ordres professionnels du secteur de la santé.
-

Le rapport sur les pratiques d'inscription équitables (« Rapport PIÉ ») vise à :

- Recueillir des données et des renseignements sur chaque organisme de réglementation;
 - Comprendre comment un organisme a mis en œuvre des pratiques d'inscription équitables au cours de la période visée par le rapport;
 - Faciliter la supervision de la conformité :
 - La surveillance de la conformité exige, entre autres, les fonctions et activités suivantes :
 - Suivi
 - Évaluation
 - Mesures d'atténuation et/ou d'exécution
 - Éducation et promotion
 - Rapports sur les progrès réalisés
-

Veillez noter ce qui suit concernant le Rapport PIÉ 2022 :

- Nous avons l'intention de soumettre le Rapport PIÉ 2022 via Survey Monkey.
 - Il est probable que le format et le contenu du Rapport PIÉ 2023 changeront, à mesure que nous migrerons vers un portail et une base de données plus permanents et que les changements à la LAÉPRMAO, notamment ceux concernant les délais d'inscription, seront définitifs.
-

Q1

Veillez indiquer le nom de votre organisme de réglementation et la personne à contacter si un suivi s'avère nécessaire.

Organisme : Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de de l'Ontario

Profession réglementée : travailleur/travailleuse social

Nom de la personne-ressource : Denitha Breau, registrateure et chef de la direction

Courriel de la personne-ressource : Dbreau@ocswssw.org

N° de téléphone de la personne-ressource : 416 972-9882/877 828-9380, poste 219

Q2

Section 1 – Au cours de la période visée par le rapport (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022), veuillez indiquer, en cliquant sur chacune des cases appropriées ci-dessous, si votre organisme a apporté des changements qui ont un impact sur vos processus d'inscription dans les domaines indiqués ci-dessous. Exigences d'inscription établies par voie de règlements, de règlements administratifs ou de politiques.

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q3

Catégorie nouvelle ou regroupée de certificats ou de permis

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q4

Évaluation des titres de compétences

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q5

Délais pour l'inscription, les décisions et/ou les réponses

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En octobre 2022, l'Ordre a lancé le portail en ligne pour les personnes qui demandent une équivalence, qui ont présenté une demande dans le passé, qui étaient inscrites dans le passé, ou encore qui sont inscrites et présentent une demande pour l'autre catégorie d'inscription. Tous les demandeurs peuvent désormais utiliser le portail pour soumettre une demande en toute sécurité, payer les frais en ligne, mettre à jour leurs coordonnées, télécharger des pièces justificatives et suivre l'état du traitement de leur dossier.</p> <p>Toutes les personnes qui soumettent leur demande d'inscription via le portail reçoivent automatiquement un accusé de réception de leur demande, avec confirmation du numéro de référence et de la réception de la demande et des frais.</p> <p>La mise en œuvre du portail en ligne a réduit le nombre d'étapes du processus d'inscription et a permis de réaliser des gains d'efficacité pour le personnel qui, avant le lancement du portail, était responsable de la saisie des données et du traitement des paiements. Le personnel peut désormais examiner les demandes d'inscription dès que le dossier complet est soumis.</p> <p>Le portail en ligne réduit aussi les délais en permettant aux demandeurs de télécharger les documents à l'appui de leur demande sans devoir les remettre à l'Ordre en format papier. Le portail leur permet aussi de faire le suivi de l'avancement de leur dossier et de prendre les mesures appropriées si des documents ne sont pas conformes ou incomplets.</p> <p>Parallèlement au lancement du portail en ligne, l'Ordre est passé des communications par courrier postal aux communications par courriel avec les demandeurs. Tous les demandeurs sont avisés par courriel s'il manque des documents ou si des renseignements supplémentaires sont requis. Cette méthode de communication est plus rapide que la correspondance postale et pourrait aussi contribuer à réduire les délais de traitement des demandes.</p>

Q6

Frais d'inscription et d'évaluation

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q7

Ressources pour les demandeurs

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans un souci d'être plus accessibles et de fournir des informations claires et faciles à trouver aux personnes que nous desservons, nous avons apporté des modifications importantes à notre site Web, notamment à la section « Demandeurs ». Pour faciliter l'accès à cette section, nous avons ajouté une bannière « S'inscrire à l'ordre » sur la page d'accueil avec un lien vers la section « Demandeurs ». Pour aider les demandeurs à choisir les volets d'inscription appropriés, nous avons créé des « arbres de décision » dans la page Web <i>S'inscrire à titre de travailleuse/travailleur social</i>.</p> <p>Nous avons également créé deux guides pour la demande d'inscription (<i>Guide pour les personnes présentant une demande d'inscription pour la première fois</i> et <i>Guide pour les personnes ayant déjà présenté une demande d'inscription, pour les anciens membres et pour les membres actuels</i>) afin d'aider les demandeurs à naviguer dans le processus de demande et dans le portail en ligne. Tous les formulaires liés à l'inscription sont disponibles sur le portail en ligne en format PDF à remplir. Les demandeurs peuvent télécharger les formulaires, les remplir et les signer électroniquement, puis les télécharger sur le portail. Les formulaires sont également conformes à la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO).</p>

		<p>Le site Web comporte un nouvel onglet « Salle de ressources », où les demandeurs, les personnes inscrites et toute autre personne intéressée peuvent accéder à la plupart des ressources de l'Ordre depuis un point central. Les ressources sont cataloguées par catégorie et par type et sous divers formats, notamment des PDF, des liens et des vidéos.</p> <p>La salle de ressources comprend une section de Questions fréquentes. Les catégories de questions, classées par ordre alphabétique pour aider les demandeurs et autres personnes intéressées à trouver les sections appropriées, couvrent un large éventail de sujets, comme la façon de présenter une demande d'inscription à l'Ordre et la pratique relative à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI).</p>
--	--	---

Q8

Modifications apportées au processus d'examen interne ou d'appel

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q9

Accès des demandeurs à leurs dossiers

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les personnes qui présentent une demande en ligne peuvent utiliser le portail des demandeurs pour vérifier l'état d'avancement de leurs pièces justificatives et mettre à jour leurs coordonnées. Les demandeurs peuvent toujours demander et obtenir sans frais supplémentaires, une copie de leurs documents de demande d'inscription, selon les besoins du moment.

Q10

Ententes de reconnaissance mutuelle

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q11

Formation et ressources sur l'inscription pour le personnel

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Tous les membres du personnel impliqués dans le traitement et l'examen des demandes d'inscription ont participé à des séances de formation sur le portail en ligne afin de comprendre le processus de demande du point de vue de l'expérience en ligne des demandeurs.</p> <p>Diverses ressources sont à la disposition du personnel pour faciliter la transition aux processus et procédures en ligne, notamment des « guides pratiques » créés par le personnel, des copies du matériel de formation et des copies des procédures d'inscription. Toutes les ressources sont disponibles en format électronique.</p> <p>Une formation polyvalente approfondie a également été offerte pour garantir un service à la clientèle continu, uniforme et opportun.</p>

Q12

Relation avec des fournisseurs de services tiers

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q13

Approbation des programmes d'études

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q14

Améliorations technologiques ou numériques

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En 2022, l'Ordre a poursuivi sa démarche de passage des processus fondés sur des documents imprimés aux processus et procédures électroniques. Comme le mentionnait le <i>Rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2021</i>, la première étape importante de cette transition pour les demandes a été le lancement du portail en ligne, un projet qui s'est déroulé en deux phases. Durant la 1^{ère} phase, le portail en ligne, lancé en février 2021, était réservé aux personnes titulaires d'un diplôme qui présentaient une demande d'inscription pour la première fois. Au cours de la deuxième phase, en octobre 2022, l'accès au portail en ligne a été élargi aux demandeurs d'équivalence, aux personnes qui avaient présenté une demande dans le passé, aux personnes inscrites dans le passé et aux personnes déjà inscrites qui présentent une demande pour l'autre catégorie. Tous les demandeurs peuvent désormais utiliser le portail en ligne pour présenter une demande et payer les frais en toute sécurité, suivre l'état d'avancement de leur dossier de demande et mettre à jour leurs coordonnées.</p> <p>Comme indiqué précédemment, l'Ordre a également adopté d'autres formes de soumission des documents pour l'inscription. L'Ordre accepte les documents électroniques soumis par les demandeurs (via le portail en ligne, par courriel ou par télécopieur), la vérification électronique des titres de compétence directement auprès des établissements d'enseignement ou via un portail tiers (p. ex., MyCreds™, Parchment, etc..) ainsi que la vérification de l'inscription en règle auprès d'organismes de réglementation du travail social à l'extérieur de la province. Le passage aux documents électroniques se traduit par une réduction des délais de traitement pour les demandeurs, qui devaient tenir compte des retards liés aux courriers postaux et/ou aux des délais de traitement plus longs associés aux soumissions papier avant la pandémie de COVID-19, lorsque le processus d'inscription était entièrement sur papier.</p> <p>Pour des raisons d'accessibilité, l'Ordre continue d'accepter les documents en format papier sur demande.</p>

Q15

Politiques et pratiques de lutte contre le racisme et d'inclusion

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q16

Structure organisationnelle

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Ordre a embauché deux nouvelles personnes (un poste permanent et un poste contractuel) en avril 2022 pour faciliter le traitement des demandes d'inscription.

Q17

Plans de contingence ou de continuité des opérations

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme le mentionnait le <i>Rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2021</i> , la mise en place de services en ligne pour tous les types de demandes et la numérisation des demandes présentées en format papier permettent au personnel de l'Ordre de continuer à travailler dans un modèle de travail hybride.

Q18

Exigences concernant les documents à fournir pour l'inscription

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme le mentionnait le Rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2021, l'Ordre a révisé tous ses formulaires liés à la demande d'inscription, que les demandeurs peuvent maintenant trouver sur le portail en ligne en format PDF à remplir. Les demandeurs peuvent télécharger les formulaires, les remplir et les signer électroniquement, puis les soumettre via le portail en ligne ou par courriel. Tous les formulaires sont aussi conformes à la LAPHO.</p> <p>Des formulaires de demande imprimés ou des formulaires PDF à remplir sont disponibles sur demande</p>

Q19

Test de compétence en anglais/français

Oui	Non	Description des changements et des améliorations qui auraient une incidence sur les résultats en matière de pratiques d'inscription équitable
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q20

Section 2 – Le cas échéant, veuillez énumérer les trois principales réalisations de votre organisme en matière de pratiques d'inscription équitables au cours de la période visée par ce rapport.

1	Mise en place de services en ligne pour tous les types de demandes.
2	Examen et adaptation des processus et des flux de travail pour permettre la soumission des demandes en ligne.
3	Refonte et amélioration du site Web de l'Ordre afin de faciliter la navigation et de fournir des renseignements clairs, dans un langage simple.

Q21

Section 3 – Le cas échéant, veuillez énumérer les trois principaux risques qui ont eu une incidence sur la capacité de votre organisme à obtenir de meilleurs résultats en matière d’inscription pour les demandeurs au cours de la période visée par ce rapport. Veuillez également indiquer les mesures que vous avez prises pour atténuer l’impact de ces risques.

	Risque	Mesure d’atténuation
1	Niveaux de dotation en personnel pour l’inscription	Le conseil d’administration de l’Ordre a approuvé l’ajout de trois membres du personnel au service des inscriptions pour l’année budgétaire 2023 afin de gérer le volume croissant des demandes d’inscription.
2	Système actuel de gestion des relations avec la clientèle	L’Ordre procède, par étapes, à la mise à niveau de son système de gestion des relations avec la clientèle. Une priorité élevée est accordée aux demandes d’inscription et de renouvellement, dont la mise en œuvre constituera la phase 1 du projet (automne 2023).
3	Processus manuel d’identification des personnes formées à l’étranger (PFÉ) et les demandeurs relevant de la mobilité de la main-d’œuvre nationale (DMMN)	L’Ordre procède à la mise à niveau de son système de gestion des relations avec la clientèle. La nouvelle base de données du système de gestion des relations avec la clientèle permettra au personnel du service des inscriptions d’identifier facilement les demandes par type et de leur attribuer un niveau de priorité. En outre, l’Ordre remaniera les flux de travail et les processus d’approbation pour les demandes PFÉ et DMMN dans la nouvelle base de données.

Q22

Section 4 – Pensez-vous avoir une exigence en matière d'expérience canadienne (EEC)? Si oui, veuillez décrire les compétences des demandeurs que vous cherchez à développer par le biais de cette exigence dans le champ de commentaires ci-dessous.
EEC : expérience de travail ou formation pratique professionnelle obtenue au Canada.

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q23

SECTION QUANTITATIVE – Les informations quantitatives suivantes sont recueillies dans le but de mettre en évidence les changements et tendances statistiques concernant le nombre de personnes inscrites à l'Ordre, le nombre de demandes, le nombre de certificats ou permis délivrés, et le nombre d'appels de décision d'une année à l'autre.

Langues

Indiquez les langues dans lesquelles vous mettez à disposition les documents de demande d'inscription et les renseignements sur le processus de demande d'inscription

Langues	Yes/No
Anglais	Oui
Français	Oui
Autre (veuillez préciser)	s.o.

Q24

Données démographiques sur les personnes inscrites – Veuillez indiquer le nombre de personnes inscrites dans chaque catégorie de genre mentionnée ci-dessous et le nombre total de personnes inscrites au 31 décembre 2022.

Genre	Nombre de personnes inscrites
Total – hommes	3 146
Total – femmes	20 938
Total – personnes non binaires	87
Total – genre non précisé	0

TOTAL	24 171*
-------	---------

*Ce nombre comprend les personnes inscrites en travail social et celles inscrites dans les deux catégories (travail social et techniques de travail social).

Q25

En ce qui concerne les personnes inscrites à votre organisme : recueillez-vous des données fondées sur la race?

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q26

Recueillez-vous d'autres données démographiques ou fondées sur l'identité?

Oui	Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'Ordre recueille les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Genre • Région d'exercice/circonscription électorale • Langue préférée pour les communications avec l'Ordre (anglais/français) • Date de naissance • Citoyenneté

Q27

Prévoyez-vous de recueillir des données fondées sur la race à l'avenir?

Oui	Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le 9 septembre 2022, le Conseil de l'Ordre a adopté une motion pour approuver en principe la <i>politique relative aux données sur l'équité et l'inclusion</i> afin de recueillir des données fondées sur la race et d'autres données démographiques auprès des personnes inscrites qui y consentent. Cette initiative devrait être lancée au cours de la saison de renouvellement 2024 (qui débutera fin novembre 2023), à la suite d'un vaste processus de consultation et de l'approbation finale par le conseil d'administration de l'Ordre.</p>

Q28

Données sur les catégories de certificat/permis. Au 31 décembre de l'année visée par le rapport, veuillez indiquer le nombre de personnes inscrites dans chaque classe ou catégorie d'inscription applicable.

Catégorie de certificat/permis	Nombre de personnes inscrites
Exercice sans restriction/exercice indépendant	24 171*
Certificat/permis provisoire ou avec restrictions	s.o.
Certificat/permis d'urgence	s.o.
Autre	s.o.
TOTAL	24 171*

*Ce nombre comprend les personnes inscrites en travail social et celles inscrites dans les deux catégories (travail social et techniques de travail social).

Q29

Province ou pays où les personnes inscrites ont reçu leur formation initiale. Au 31 décembre de l'année visée, veuillez indiquer le type d'inscription et le nombre total de personnes inscrites à l'Ordre pour chaque catégorie de territoires ci-dessous.

Description (liste déroulante)	Nombre
Ontario	18 798
Autres provinces et territoires canadiens	1 839
États-Unis	1 252
Autres pays	984
Territoires multiples et/ou non précisés	3 208*
	Total : 26 081

Commentaires :

*Les personnes inscrites possédant plusieurs qualifications peuvent être comptées dans plus d'une section.

Q30

Veillez indiquer le nombre total de personnes inscrites pour chacun des 12 principaux pays ou territoires étrangers où ces personnes ont reçu leur formation initiale pour la profession.

#	Pays/Nombre
1	Inde – 520
2	Hong Kong – 156
3	Royaume-Uni – 87
4	Australie – 25
5	Israël – 23
6	Afrique du Sud – 21
7	Jamaïque – 21
8	Philippines – 18
9	Albanie – 12
10	Roumanie – 10
11	Bangladesh – 9
12	Allemagne – 8

Q31

Données sur les demandes – Données démographiques

Veillez indiquer, pour chaque catégorie indiquée ci-dessous, le nombre de personnes qui ont présenté une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année visée.

Genre	Nombre de demandeurs
Total – hommes	368
Total – femmes	2 426
Total – personnes non binaires	28
Total – genre non précisé	1
TOTAL	2 823

Q32

En ce qui concerne les demandes d'inscription que vous avez reçues : Recueillez-vous des données fondées sur la race?

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Q33

Recueillez-vous d'autres données démographiques ou fondées sur l'identité?

Oui	Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Ordre recueille les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Genre • Région d'exercice/circonscription électorale • Langue préférée pour les communications avec l'Ordre (anglais/français) • Date de naissance • Citoyenneté

Q34

Nombre de demandeurs qui, intentionnellement ou non (parce que leur demande est restée inactive ou a expiré) se sont retirés du processus de demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 : **66**.

Q35

Veillez indiquer le nombre total de demandeurs de l'Ontario qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes, le cas échéant.

Nombre de demandeurs	1 982
Nombre de demandeurs ayant reçu un certificat/permis sans restriction	1 723
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir du premier contact par le demandeur	Voir les commentaires ci-dessous
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir de la réception de tous les documents requis Documents	Voir les commentaires ci-dessous

Q36

Veillez indiquer le nombre total de demandeurs de provinces et territoires canadiens (autres que l'Ontario) qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes, le cas échéant.

Nombre de demandeurs	262
Nombre de demandeurs ayant reçu un certificat/permis sans restriction	198
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir du premier contact par le demandeur	Voir les commentaires ci-dessous
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir de la réception de tous les documents requis	Voir les commentaires ci-dessous

Q37

Veillez indiquer le nombre total de demandeurs d'autres prov./territ. avec certificat reconnu en Ontario (mobilité de la main-d'œuvre) qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes, le cas échéant.

Nombre de demandeurs	250
Nombre de demandeurs ayant reçu un certificat/permis sans restriction	201
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir du premier contact par le demandeur	Voir les commentaires ci-dessous
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir de la réception de tous les documents requis	Voir les commentaires ci-dessous

Q38

Veillez indiquer le nombre total de demandeurs d'un pays ou territoire étranger (autre que les États-Unis) qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes, le cas échéant.

Nombre de demandeurs	214
Nombre de demandeurs ayant reçu un certificat/permis sans restriction	174
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir du premier contact par le demandeur	Voir les commentaires ci-dessous
Délai moyen de traitement des demandes (en semaines) à compter de la réception de tous les documents exigés	Voir les commentaires ci-dessous

Q39

Veillez indiquer le nombre total de demandeurs provenant de multiples territoires ou d'un territoire non précisé qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes, le cas échéant.

Nombre de demandeurs	209
Nombre de demandeurs ayant reçu un certificat/permis sans restriction	154
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir du premier contact par le demandeur	Voir les commentaires ci-dessous
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir de la réception de tous les documents requis Documents	Voir les commentaires ci-dessous

Q40

Veillez indiquer le nombre total de demandeurs diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire accrédité qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories suivantes, le cas échéant.

Nombre de demandeurs	2,088
Nombre de demandeurs ayant reçu un certificat/permis sans restriction	1,987
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir du premier contact par le demandeur	Voir les commentaires ci-dessous
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir de la réception de tous les documents requis Documents	Voir les commentaires ci-dessous

Q41

Veillez indiquer le nombre total de demandeurs qui se sont réinscrits après s'être retirés du processus de demande d'inscription entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, pour chacune des catégories suivantes, le cas échéant.

Nombre de demandeurs	33
Nombre de demandeurs ayant reçu un certificat/permis sans restriction	26
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir du premier contact par le demandeur	Voir les commentaires ci-dessous
Délai moyen de traitement de la demande (en semaines) à partir de la réception de tous les documents requis	Voir les commentaires ci-dessous

Q42

Veillez fournir tout commentaire supplémentaire que vous pourriez avoir pour les questions 33 à 41.

En raison des limitations de la base de données, nous ne sommes pas en mesure de fournir ce niveau de détail.

Pour les demandes présentées après l'obtention du diplôme, l'Ordre s'efforce d'effectuer le traitement complet de la demande dans les trois à six semaines suivant la réception de **toute** la documentation requise.

Q43

Pays/territoire étranger où les demandeurs ont reçu leur formation initiale
Veillez indiquer le nombre total de demandeurs pour chacun des 12 principaux pays ou territoires étrangers où ces personnes ont reçu leur formation initiale pour la profession.

#	Pays/Nombre
1	Hong Kong – 90
2	Inde – 84
3	Royaume-Uni – 19
4	Jamaïque – 8
5	Brésil – 4
6	Israël – 3
7	Iran – 3
8	Australie – 3
9	Albanie – 2
10	Liban – 2
11	Pakistan – 2
12	Philippines – 2

Q44

Délai de traitement des demandes. Au 31 décembre 2022, combien de licences/certificats sans restriction votre organisme a-t-il délivrés? **2 485**

Q45

Veillez indiquer le nombre total de demandeurs qui ont reçu un certificat/permis sans restrictions entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, selon les délais suivants.

0 à moins de 3 mois	Voir les commentaires ci-dessous
3 mois à moins de 6 mois	Voir les commentaires ci-dessous
6 mois à moins de 12 mois	Voir les commentaires ci-dessous
12 mois à moins de 18 mois	Voir les commentaires ci-dessous
18 mois à moins de 24 mois	Voir les commentaires ci-dessous
24 mois et plus	Voir les commentaires ci-dessous

Q46

Âge des demandes actives. Au 31 décembre 2022, quel était le nombre total de demandes actives restant à traiter? **836**.

Q47

Veillez fournir une répartition (et le total) des demandes actives selon la durée depuis laquelle elles sont ouvertes.

0 à moins de 3 mois	Voir les commentaires ci-dessous
3 mois à moins de 6 mois	Voir les commentaires ci-dessous
6 mois à moins de 12 mois	Voir les commentaires ci-dessous
12 mois à moins de 18 mois	Voir les commentaires ci-dessous
18 mois à moins de 24 mois	Voir les commentaires ci-dessous
24 mois et plus	Voir les commentaires ci-dessous

Commentaires pour les questions 45 et 47 :

En raison des limitations de la base de données, nous ne sommes pas en mesure de fournir ce niveau de détail.

Pour les demandes présentées après l'obtention du diplôme, l'Ordre s'efforce d'effectuer le traitement complet de la demande dans les trois à six semaines suivant la réception de **toute** la documentation requise.

Q48

Autres catégories de certificats d'inscription ou de permis traités

Veillez indiquer le nombre de demandeurs à qui un permis/certificat d'une autre catégorie* a été délivré par votre organisme au cours de l'année de référence (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Indiquez le nombre des demandeurs ainsi concernés par province/territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

* Une autre catégorie de certificat/permis permet à la personne qui en est titulaire d'exercer sous réserve de certaines restrictions; le ou la titulaire doit remplir des exigences supplémentaires pour être autorisé à exercer sans restriction.

Ontario	S.O.
Autres provinces et territoires canadiens	S.O.
De certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	S.O.
États-Unis	S.O.
Autre (international)	S.O.
Pays multiples et/ou non précisés	S.O.
Total	S.O.

Q49

Autres catégories de certificats d'inscription ou de permis traités

Veillez indiquer le nombre de demandes, le cas échéant, pour lesquelles un permis ou certificat d'urgence a été délivré par votre organisme au cours de l'année visée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Inscrivez le nombre de demandeurs par province/territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

Ontario	S.O.
Autres provinces et territoires canadiens	S.O.
De certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	S.O.
États-Unis	S.O.
Autre (international)	S.O.
Pays multiples et/ou non précisés	S.O.
Total	S.O.

Q50

Autres catégories de certificats d'inscription ou de permis traités

Veillez indiquer le nombre de titulaires de permis/certificats provisoires ou de titulaire d'une autre catégorie de certificat/permis auxquels votre organisme a délivré un permis/certificat d'inscription sans restriction au cours de l'année visée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Inscrivez le nombre de demandeurs par province/territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

Ontario	S.O.
Autres provinces et territoires canadiens	S.O.

De certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	S.O.
États-Unis	S.O.
Autre (international)	S.O.
Pays multiples et/ou non précisés	S.O.
Total	S.O.

Q51

Nombre de réexamens et d'appels traités

Veillez indiquer le nombre de réexamens et d'appels de décisions que votre organisme a traités dans l'année visée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Pour les demandeurs ayant fait l'objet d'un examen interne ou dont les demandes ont été renvoyées au comité statutaire de votre conseil d'administration, tel qu'un comité des inscriptions. Inscrivez le nombre par province/territoire ou pays où les demandeurs concernés ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

Ontario	S.O.
Autres provinces et territoires canadiens	S.O.
De certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	S.O.
États-Unis	S.O.
Autre (international)	S.O.
Pays multiples et/ou non précisés	S.O.
Total	S.O.

Q52

Veillez indiquer le nombre de réexamens et d'appels de décisions que votre organisme a traités dans l'année visée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Pour les demandeurs qui ont interjeté appel d'une décision concernant l'inscription. Inscrivez le nombre par province/territoire ou pays où les demandeurs concernés ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

Ontario	4
Autres provinces et territoires canadiens	2
De certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	2
Autre (international)	0
Pays multiples et/ou non précisés	0
Total	8

Q53

Veillez indiquer le nombre de réexamens et d'appels de décisions traités dans l'année visée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Inscrivez le nombre de demandeurs par province/territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

Ontario	8
Autres provinces et territoires canadiens	2
De certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	2
Autre (international)	0
Pays multiples et/ou non précisés	0
Total	12

Q54

Veillez indiquer le nombre de décisions sur l'inscription qui ont été modifiées à l'issue d'un appel ou d'un réexamen par votre organisme au cours de l'année visée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Inscrivez le nombre par province/territoire ou pays où les demandeurs concernés ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
De certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	0
Autre (international)	0
Pays multiples et/ou non précisés	0
Total	0

Q55

Veillez indiquer (en pourcentage) les trois principaux motifs invoqués pour les appels de décisions

#	Motif/Pourcentage
1 Les demandeurs ont fourni de nouvelles informations ou de nouveaux documents à l'appui de leur demande.	50 %
2 Les demandeurs estimaient qu'ils répondaient aux critères, compte tenu des programmes de formation qu'ils avaient suivis ou de leur expérience professionnelle.	25 %
3 Aucune raison fournie	25 %

Q56

Veillez indiquer (en pourcentage) les cinq principaux motifs pour lesquels votre organisme n'a pas délivré un permis/certificat d'inscription à des personnes formées à l'étranger.

#	Motif/Pourcentage
1 Voir les commentaires ci-dessous	
2 Voir les commentaires ci-dessous	
3 Voir les commentaires ci-dessous	

Commentaires :

La principale raison pour laquelle un certificat d'inscription n'est pas délivré à une personne qui en fait la demande, quel que soit l'endroit où cette personne a reçu sa formation, est le fait que les exigences énoncées dans le règlement régissant l'inscription de l'Ordre n'étaient pas satisfaites.

Q57

Indiquez les cinq principales raisons (en pourcentage) pour lesquelles vous n'avez pas délivré un permis/certificat à des personnes titulaires d'un diplôme canadien.

#	Motif/Pourcentage
1 Voir les commentaires ci-dessous	
2 Voir les commentaires ci-dessous	
3 Voir les commentaires ci-dessous	
4 Voir les commentaires ci-dessous	
5 Voir les commentaires ci-dessous	

Commentaires :

La principale raison pour laquelle un certificat d'inscription n'est pas délivré à une personne qui en fait la demande, quel que soit l'endroit où cette personne a reçu sa formation, est le fait que les exigences énoncées dans le règlement régissant l'inscription de l'Ordre n'étaient pas satisfaites.

Q58

Veillez fournir tout commentaire supplémentaire que vous pourriez avoir :

L'un des huit demandeurs qui ont demandé une révision par le comité d'appel des inscriptions en 2022 a par la suite retiré sa demande de révision.
--